

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 27 mars 2015

Par convocations individuelles adressées le 20 mars 2015 aux conseillers municipaux, le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le 27 mars 2015.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 02 février 2015.
2. Communications du Maire.
3. Rapport de commission.
4. Décision modificative n° 3.
5. Approbation du Compte Administratif 2014.
6. Approbation du compte de gestion 2014.
7. Affectation du résultat.
8. Fixation du taux des taxes.
9. Vote du Budget Primitif 2015.
10. Attribution de subventions.
11. Indemnité de Conseil du Trésorier.
12. Droit de place Messti.
13. Demande de subvention pour voyage scolaire.
14. Travaux d'accessibilité à l'école élémentaire.
15. Chasse : agrément des associés.
16. Mode de répartition du produit de la chasse et attribution des indemnités.
17. Adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique.
18. Contrats d'assurance des risques statutaires
19. Information : liste des marchés publics conclus en 2014.
20. Divers.

L'an deux mil quinze, le vingt-sept mars à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. le Sénateur-maire Claude KERN.

Présents :

M. Claude KERN, Sénateur-maire.

M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, Mme Véronique IFFER, Mme Michèle NAVE, Adjoints.

Mme Géraldine FURST, Mme Sylvie GRATHWOHL, Mme Agnès GUILLAUME, M. Christophe HEITZ, Mme Patricia HUMMEL, M. Patrick KERN, M. Christian SCHAEFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Patrice ZENSS.

Excusés :

M. Jean-Paul BURKARDT, pouvoir à M. Christian SCHAEFFER

M. Jacques ECKERT, pouvoir à Mme Véronique IFFER

Mme Anne GUYAU, pouvoir à Mme Sylvie GRATHWOHL

Mme Sabine KROMMENACKER, pouvoir à M. Richard VOLTZENLOGEL

Mme Emmanuelle PARISSÉ, pouvoir à Mme Géraldine FURST

M. Patrick SIMON, pouvoir à M. Patrick KERN

M. Alain VOLTZENLOGEL, pouvoir à M. Christophe HEITZ
M. Damien WERLE, pouvoir à Mme Agnès GUILLAUME

En ouvrant la séance, M. le Sénateur-Maire souhaite la bienvenue aux membres présents et demande à rajouter un point à l'ordre du jour :

- Demande de subvention pour travaux

M. Jacky NOLETTA est nommé secrétaire de séance.

1) Approbation du procès verbal de la séance du 02 février 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès verbal de la séance du 02 février 2015.

2) Communications du Maire

- 02/02 Conseil Municipal
- 05/02 Rencontre territoriale SCOTERS (Jacques ECKERT et Christiane GEISSLER)
- 06/02 Assemblée Générale FDSEA à Brumath
Déjeuner de travail avec M. le Recteur GOUJEON
80 ans de Mme Jacqueline WERNERT (Michèle NAVE)
- 08/02 Noces d'Or des époux Fernand HERRMANN
- 09/02 Dépôt de plainte « dépôt sauvage d'ordures » (Jacques ECKERT)
- 11/02 Commission communication
- 12/02 Lancement campagne départementale avec Christiane WOLFHUGEL et Etienne WOLF
- 13/02 Comité directeur SMITOM
Présentation Agence Départementale Ingénierie
- 16/02 Bureau SCOTERS
Commission départementale Conseil Fiscal et Financier
Agence Technique d'Ingénierie Publique au Conseil Général (+ Jacques ECKERT)
- 17/02 Cérémonie à Sarre-Union suite aux dégradations du cimetière juif
Carnaval de Hoerd
- 19/02 Conseil d'école maternelle (Fabienne ANTHONY)
Commission urbanisme
Commission travaux, voirie et sécurité
Commission finances à la Communauté de Communes de la Basse Zorn
- 20/02 Bureau de l'Association des Maires du Bas-Rhin
Commission territoriale CNDS
- 21/02 85 ans de Mme Suzanne HEINRICH
- 22/02 Assemblée générale Amicale des Pompiers Gries-Kurtzenhouse
- 23/02 Commission Régionale du Financement de l'Économie
Commission Communale des Impôts Directs
Conseil de Communauté
Commission d'Appel d'Offres à la Communauté de Communes de la Basse Zorn
- 24/02 Commission finances
- 25/02 Salon International de l'Agriculture
- 26/02 Séminaire GED Communauté de Communes de la Basse-Zorn
Commission tourisme Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 27/02 Inauguration Sew Usocome à Brumath

- Noces d'Or des époux Robert KAMMERER
 Noces d'Or des époux Michel HOFF
- 28/02 Visite du Président de la Fédération Française de Basket Ball M. Jean-Pierre SUITAT
Du 01/03 au 09/03 Absence du Maire
- 03/03 80 ans de Mme Jacqueline BECKER
- 06/03 Réunion avec le Conseil Général : étude sécurité RD 48 (Jacky NOLETTA + Jacques ECKERT)
 Assemblée Générale du Crédit Mutuel (Eric HOFFSTETTER + Jacques ECKERT)
- 10/03 Conseil école élémentaire (Fabienne ANTHONY)
- 11/03 85 ans de Mme Irma JUND
- 12/03 Manœuvre pompiers + cellule chimique 67 chez Alsachrom (Jacques ECKERT)
 Vente de bois (adjudication)
- 13/03 Présentation du conciliateur de justice M. BECKER
 Commission PLU
- 14/03 Cérémonie 70 ans de la Libération à Drusenheim
- 15/03 Commission DDémarche Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 16/03 Cérémonie 70 ans de la Libération à Haguenau
 Réunion publique Christiane WOLFHUGEL et Etienne WOLF
- 17/03 Commission finances
- 18/03 Commission scolaire
- 21/03 Nettoyage de printemps (140 participants)
- 22/03 1^{er} tour des Élections Départementales
 Cérémonie 70 ans de la Libération à Bischwiller
 Inauguration Festival Régional de la Coiffure à Brumath
- 27/03 CCAS

La Commune de Gries n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les immeubles suivants :

- | | | |
|---|--------------------------|--------------------------------|
| - | Section 5 n° 22 | 5, rue de la Forêt |
| - | Section 3 n° 135/61 | 10, rue du Saut du Lapin |
| - | Section 42 n° 955/77 | terrain 3, rue des Hirondelles |
| - | Section 41 n° 287 et 290 | 90, rue de Bischwiller |
| - | Section 4 n° 153 | 1, rue des Chênes |

3) Rapport de commissions

- CCAS du 02 février 2015
- Commission communication du 11 février 2015
- Commission urbanisme et environnement du 19 février 2015
- Commission travaux, voirie et sécurité du 19 février 2015
- Commission communale des impôts directs du 23 février 2015
- Commission des finances du 24 février 2015
- Commission POS-PLU du 13 mars 2015
- Commission des finances du 17 mars 2015
- Commission scolaire et périscolaire du 18 mars 2015

4) Décision modificative n° 3

M. Eric HOFFSTETTER, adjoint des finances, soumet à l'assemblée une proposition modificative du Budget Primitif 2014; il s'agit d'ajustement de crédits pour la restitution des dégrèvements de taxe; il donne également les explications nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **vote** la décision modificative n° 3 du Budget Primitif 2014 comme suit :

DEPENSES			RECETTES
<i>Section de fonctionnement :</i>			<i>Néant</i>
Chap.	Art.	Opér.	
022	022	Dépenses imprévues	- 548 €
014	7391178	Autres restitutions sur dégrèvements sur contributions directes	548 €
TOTAL :			0 €

5) Approbation du Compte Administratif 2014

Avant de céder la parole à M. Eric HOFFSTETTER pour une présentation synthétique, M. le Sénateur-maire rappelle que les documents budgétaires détaillés ont été transmis à chaque conseiller préalablement à la séance ; ils reflètent les écritures comptables de l'année écoulée.

M. Eric HOFFSTETTER, adjoint chargé des finances, présente et commente les différents chapitres en section de fonctionnement ainsi que les différentes opérations en section d'investissement et donne les explications demandées.

Personne n'ayant de précision complémentaire à formuler, l'assemblée désigne, à l'unanimité Mme Patrice ZENSS présidente de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- réuni sous la présidence de Mme Patrice ZENSS
- délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 dressé par M. Claude KERN, Sénateur-maire

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après que le M. le Sénateur-maire ait quitté la salle du conseil,

- **lui donne acte** de la présentation du compte administratif qui se résume comme suit :

	Prévu	Réalisé
<u>Section de fonctionnement</u>		
Dépenses	1 621 843,36€	1 441 947,17€
Recettes	1 621 843,36€	1 670 342,12€
<i>Excédent</i>		228 394,95€
<u>Section d'investissement</u>		
Dépenses	1 241 087,13€	489 929,09€
Recettes	1 241 087,13€	642 398,31€
<i>Excédent</i>		152 469,22€
<i>Excédent total</i>		380 864,17€

- **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,

- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

M. le Sénateur-maire rejoint l'assemblée et la remercie pour la confiance accordée.

6) Approbation du Compte de Gestion 2014

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014, le Conseil Municipal prend connaissance du Compte de Gestion qui est en parfaite harmonie avec le Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **approuve** le Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2014.

7) Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2014

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014
- constatant que le Compte Administratif présente :
 - o un excédent de fonctionnement de 228 394,95 €
 - o un excédent d'investissement de 152 469,22 €
- **décide** à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MÉMOIRE		
➤ excédent antérieur reporté		46 956,93€
➤ Virement à la section d'investissement prévu		44 045,83€
RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT	228 394,95€
Excédent au 31/12/2014 cumulé, affecté comme suit :		
➤ à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)		44 045,83€
➤ affectation complémentaire en réserve (compte 1068)		120 000,00€
➤ affectation à l'excédent reporté (report à nouveau compte 002)		64 349,12€

8) Fixation du taux des taxes

La Direction Régionale des Finances Publiques d'Alsace et du Bas-Rhin nous a communiqué les bases d'imposition pour l'année 2015 ainsi que les montants des taxes directes locales attendus pour l'année 2015.

Après les explications de M. le Sénateur-maire et de l'adjoint chargé des finances et sur proposition de la Commission des finances, le Conseil Municipal à l'unanimité,

décide une augmentation de 1% du taux des taxes pour l'année 2015, savoir :

- Taxe d'habitation 17,86 %
- Foncier bâti 10,09 %
- Foncier non bâti 43,97 %
- Contribution financière des entreprises 18,47 %

9) Vote du Budget Primitif 2015

M. le Sénateur-maire soumet le Budget Primitif 2015 à l'assemblée dans son ensemble. M. Eric HOFFSTETTER, adjoint chargé des finances, le présente en détail, section par section en fonctionnement, opération par opération en investissement, et donne les compléments d'informations sollicités.

Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **vote** le Budget Primitif 2015
 - chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement,
 - chapitre et opération pour la section d'investissement,

comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	Opérations réelles	1 542 242,43€
	Opérations d'ordre	<u>152 994,12€</u>
	TOTAL	1 695 236,55€

Recettes	Opérations réelles	1 630 887,43€
	Résultat reporté	<u>64 349,12€</u>
	TOTAL	1 695 236,55€

Section d'investissement

Dépenses	Opérations réelles	421 600,00€
	Restes à réaliser	<u>549 356,60€</u>
	TOTAL	970 956,60€

Recettes	Opérations réelles	665 493,26€
	Opérations d'ordre	152 994,12€
	Résultat reporté	<u>152 469,22€</u>
	TOTAL	970 956,60€

- **fixe** à 134 982,52€ le montant du virement de la section de fonctionnement pour le financement des dépenses d'investissement,
- **fixe** provisoirement le produit net attendu des contributions directes à 892 127,00€.

10) Attribution de subventions

Après avoir examiné en détail les différentes subventions à inscrire au Budget Primitif 2015 proposées par la Commission des finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** de les attribuer comme suit :

Caisse des écoles

- Ecole Primaire Marienthal 400,00€
- Ecole Maternelle Marienthal 400,00€

CCAS 12 000,00€

Subventions de fonctionnement

- Sapeurs-pompiers 950,00€
- Musique Municipale 950,00€
- Voyages scolaires 2 000,00€
- Société locales 2 090,00€

▪ <i>Société des Arboriculteurs</i>	120,00€
▪ <i>Société des Aviculteurs</i>	120,00€
▪ <i>Musique stages perfectionnement</i>	500,00€
▪ <i>Association « Les Amis de la Pétanque »</i>	1 350,00€
○ Associations diverses	70,00€
▪ <i>Partnerschaft</i>	70,00€
○ Aide à la licence	4 830,00€
▪ <i>Basket-Club</i>	2 610,00€
▪ <i>Tennis-Club</i>	696,00€
▪ <i>Football-Club</i>	954,00€
▪ <i>Société Athlétique</i>	570,00€
○ Aide à la compétition	8 470,00€
▪ <i>Basket-Club</i>	5 200,00€
▪ <i>Tennis-Club</i>	960,00€
▪ <i>Football-Club</i>	800,00€
▪ <i>Société Athlétique</i>	1 510,00€
○ Déplacements	13 500,00€
▪ <i>Basket-Club</i>	11 000,00€
▪ <i>Société Athlétique</i>	2 500,00€
○ Paroisse protestante	120,00€
○ Fête du 14 juillet	1 000,00€
○ Amicale du Personnel	500,00€
○ Prévention routière	150,00€
○ Périscolaire – ALEF	40 000,00€
○ Coopératives scolaires	500,00€
Subventions d'équipement (biens mobiliers)	
○ Amis de la Pétanque	880,00€
Subventions d'équipement (bâtiments)	
○ Patrimoine ancien	1 000,00€
○ France Telecom rue des Pins / rue de l'Écureuil	8 800,00€

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2015.

Les modalités d'attribution de ces subventions seront à revoir lors d'une prochaine réunion.

11) Indemnité de conseil du Trésorier

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil, à l'unanimité,

- **décide** de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- **accorde** l'indemnité de conseil au taux maximum,
- **dit que** cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera distribuée à M. Thierry OLLAND, Trésorier Municipal.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2015.

12) Droit de place Messti

M. le Sénateur-maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de fixer le montant des droits de place pour le Messti 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu la proposition de la Commission des Finances,

- **fixe** le droit de place pour le Messti de l'année 2015 comme suit :

○ Grands manèges	286.00€
○ Mini-scooter	194.00€
○ Manèges enfantins	170.00€
○ Stand le m ²	2.47€

13) Demande de subvention pour voyage scolaire

Par courrier en date du 15 janvier 2015, l'école ABCM Zweisprachigkeit de Haguenau sollicite une subvention pour 3 enfants de Gries pour un voyage scolaire en Allemagne au Sonnenhof à Muhlhausen. Les enfants scolarisés à l'extérieur de la commune peuvent bénéficier d'un soutien de 2€/jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** d'attribuer une subvention de 24€ à l'école ABCM Zweisprachigkeit de Haguenau

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2015.

14) Travaux d'accessibilité à l'école élémentaire

Dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif 2015 des travaux d'accessibilité à l'école élémentaire sont envisagés suite à la réunion de la Commission travaux, voirie et sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** d'effectuer des travaux d'accessibilité à l'école élémentaire,
- **décide** l'inscription de ces travaux au Budget Primitif 2015 pour un montant estimé à 120 000€ H.T. soit 144 000€ T.T.C.
- **vote** le financement comme suit :

➤ Conseil Général – contrat de territoire	32 000€
➤ DETR	30 000€

- Réserve parlementaire 34 000€
- Fonds libres 24 000€

- **charge** le Sénateur-maire de solliciter la DETR.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2015.

15) Chasse : agrément des associés

M. le Sénateur-maire informe l'assemblée que :

- par courrier en date du 27 janvier 2015, l'association de Chasse Communale du Ried Nord sollicite l'agrément de 6 associés pour le lot 2,
- par courrier en date du 22 février 2015 les Amis de la Chasse et de l'Environnement de Gries sollicitent l'agrément de 10 associés pour les lots 1 et 3. Cette association est également locataire à Bischwiller et Kurtzenhouse.

Après examen des dossiers,

Vu l'article 25 du cahier des charges,

Vu l'avis favorable de la Commission consultative communale de la chasse consultée par écrit,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **accorde** l'agrément aux associés suivants :

➤ **Lots 1 et 3 :**

NOM	PRENOM	ADRESSE	CP VILLE
AMORI	Quentin	4 rue de la République	67720 HOERDT
BILDSTEIN	Cédric	2 rue des Marais	67240 KURTZENHOUSE
BILDSTEIN	Jean-Georges	4 rue des Messieurs	67240 KURTZENHOUSE
ENDERLE	Claude	2 rue de la Paix	67240 GRIES
GOERST	Philippe	10 rue des Muguets	67720 HOERDT
GREMMINGER	Mathieu	12 rue de Geudertheim	67720 HOERDT
GREMMINGER	Roger	12 rue de Geudertheim	67720 HOERDT
MEYER	Didier	32 rue Vallon	67590 SCHWEIGHOUSE
PREBAY	Philippe	6a Quai St Thomas	67000 STRASBOURG
ROTH	Julien	4b rue des Messieurs	67240 KURTZENHOUSE

➤ **Lot 2 :**

NOM	PRENOM	ADRESSE	CP VILLE
ARBOGAST	Marc	8 Quai des Pêcheurs	67000 STRASBOURG
BISCHOFF	Richard	11 rue Saint Urbain	67100 STRASBOURG
KEIFF	Bruno	8 rue du Canal	67500 HAGUENAU
MENDLER	Jean-Luc	Eichtalboden 5H	5400 BADEN (SUISSE)
MENDLER	Thomas	41 rue Alcide de Gaspéri	67500 HAGUENAU
SCHMIDT	Pierre-Olivier	13 rue du Coq	67000 STRASBOURG

16) Mode de répartition du produit de la chasse et attribution des indemnités

Le Sénateur-maire expose à l'assemblée que l'article L 429-2 du Code de l'Environnement stipule que le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

La répartition du produit de la location devra donc se faire suivant l'article L.429-12 du Code de l'Environnement.

Ce travail de répartition se fera par les employés du secrétariat de la Mairie et le Trésorier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **décide** le versement du produit de la chasse pour la période 2015-2024 aux différents propriétaires,
- **décide** l'attribution de l'indemnité sur le produit de la location de chasse pour la période du 02 février 2015 au 1^{er} février 2024 à :
 - M. le Trésorier Municipal
 - Mme Christiane GEISLER, attaché, 50%
 - Mmes Carine STURNY, Carole BERNOLD et Charlotte GLESS, les 50% restants au prorata du travail effectué.
- **autorise** le Sénateur-maire à signer tous actes y relatifs.

17) Adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique

Monsieur le Sénateur-maire expose aux membres du Conseil Municipal :

Dans un contexte de complexité réglementaire croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires. Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le Département du Bas-Rhin propose de créer une structure commune pour mutualiser l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire. Cette Agence Territoriale d'Ingénierie Publique prendrait la forme d'un Syndicat mixte ouvert.

Le Syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, exercer des missions à la carte au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au Syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

Il vous est proposé d'approuver le projet de statuts de la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et l'adhésion de la commune en tant que membre fondateur de cette Agence. Après en avoir délibéré de façon concordante, l'ensemble des membres fondateurs demandera dans un second temps au Préfet de prendre un arrêté portant création du syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique ». Cette démarche progressive vise à engager la création juridique du Syndicat Mixte au 1^{er} juillet 2015 pour une mise en service effective au 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants;

Vu la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 20 octobre 2014 ;

Vu la présentation du projet d'Agence Technique d'Ingénierie Publique faite par le Département du Bas-Rhin lors de la rencontre du 16 février 2015 et les documents transmis au Conseil Municipal ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Sénateur-maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **approuve** le principe d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » comme membre fondateur sur la base du projet de statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique présenté en séance et annexé à la présente délibération.

18) Contrats d'assurance des risques statutaires

Le Sénateur-maire expose :

- la nécessité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérant, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux ;

décide

Article 1^{er} : la commune charge le Centre de Gestion de consulter le marché de l'assurance statutaire, pour son compte, dans le but de trouver une entreprise d'assurance agréée en vue de permettre l'établissement d'un contrat groupe d'assurance des risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité ;
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules de couverture des risques.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2016.

Régime du contrat : capitalisation.

Article 2 : au vu des résultats de la consultation qui seront communiqués aux collectivités par le Centre de Gestion, la Commune décidera par délibération des modalités d'adhésion au contrat collectif d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion.

19) Information : liste des marchés publics conclus en 2014

L'article 133 du code des marchés publics prévoit la publication par le pouvoir adjudicataire, au cours du 1^{er} trimestre de chaque année, de la liste des marchés publics conclus l'année précédente.

En 2014, ont été conclus les marchés suivants :

OBJET	TITULAIRE
Fourniture et acheminement de gaz naturel et de services associés pour les bâtiments communaux.	ES Énergies STRASBOURG

20) Demande de subvention pour travaux

M. le Sénateur-maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur une subvention de 45 200€ sur le programme 122, action 01 « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » de la Mission « Relations avec les collectivités territoriales » en vue de réaliser les travaux suivants :

- Travaux d'accessibilité à l'école élémentaire
pour un montant de travaux de 120 000€ et une subvention de 34 000€
- L'extension du columbarium au cimetière
pour un montant de travaux de 7 504€ et une subvention de 4 400€
- La salle de réunion pour la société athlétique
pour un montant de travaux de 7 714€ et une subvention de 4 500€
- Le traçage Basket dans la salle des associations
pour un montant de travaux de 4 750€ et une subvention de 2 300€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

charge le Sénateur-maire de solliciter ladite subvention auprès du Ministre de l'Intérieur.

21) Divers

- tableau des assesseurs pour le 2^{ème} tour des élections départementales du dimanche 29 mars 2015.
- Formation ENGES – il reste des places disponibles pour plusieurs formations – mail du 23 mars 2015.
Inscription auprès de Mme Christiane GEISLER, D.G.S..
- Projet de mise à jour du SDAGE et du PGRI Rhin et Meuse – M. le Sénateur-maire demande aux conseillers d'étudier ce dossier pour la prochaine réunion – mail joint.
- Discussion au sujet de la circulation et du stationnement dans certaines rues ; une étude d'ensemble est en cours.

La séance est levée à 21h40.

Le rapporteur,
Jacky NOLETTA